

Diplôme d'études en Architecture (valant grade de Licence)



Niveau d'étude visé
BAC +3



Diplôme
Diplôme visé
niveau bac+3
grade licence



Domaine(s) d'étude
Architecture,
Aménagement
du territoire,
Urbanisme et
construction,
Arts plastiques
- Arts appliqués
- Design -
Artisanat d'art,
Patrimoine



Accessible en
Formation
initiale



Établissements
Ecole Nationale
Supérieure
d'Architecture
de Toulouse

Présentation

Le Diplôme d'études en architecture: un cycle d'apprentissage et d'acquisition des connaissances et savoir-faire nécessaires à la conception architecturale.

L'ENSA de Toulouse pose l'enseignement du projet au centre de la formation.

Elle propose un enseignement qui forme à l'art de construire et qui développe les capacités à conceptualiser le projet et à s'interroger à la fois sur la forme et le contenu, mais avant tout sur le « pourquoi » d'une construction, son rôle et sa place dans la société, puis pour le « pour qui », c'est-à-dire chercher à identifier de différentes manières les usagers ou les commanditaires pour aboutir à proposer le « comment » et le « quoi ».

Un enseignement progressif, composé semestre par semestre pour que l'étudiant saisisse graduellement et de manière raisonnée ce qui participe à l'acte de « fabriquer des espaces de vie ».

Un enseignement nécessairement ouvert qui a faculté à intégrer savoirs et savoir-faire de domaines disciplinaires variés et dont la structure rythme les acquisitions et les souhaitables interactions.

Plus encore que pour d'autres enseignements, la nature complexe du métier d'architecte exige des rapports et des coopérations interdisciplinaires très forts. L'ensemble de l'enseignement dispensé à l'ENSA de Toulouse se situe en conséquence dans une dynamique permanente entre un ancrage disciplinaire et une extension qui peut parfois aller jusqu'à des articulations transdisciplinaires.

Cette optique implique des enseignements disciplinaires qui se croisent, voire s'hybrident ponctuellement, à travers des collaborations ou des thématiques communes.

Un cycle délivrant les savoirs et méthodes nécessaires à la structuration d'une culture architecturale.

La culture architecturale nécessaire aux futurs architectes se construit de manière transversale et permanente, par l'organisation pluridisciplinaire des enseignements au sein de l'école, et par la sollicitation de regards extérieurs. L'objectif recherché est l'acquisition d'une capacité de mise

en cohérence et de mise en ordre, doublée d'une capacité à énoncer, être conscient, et au final choisir un positionnement.

Voyages, lectures et expo, participent pleinement à cette construction mentale.

Un cycle préparant l'étudiant à assumer les responsabilités sociales, culturelles et techniques de l'architecte, en sollicitant et développant ses capacités à faire preuve d'une pensée à la fois critique, créative et responsable dans l'acte de concevoir et construire.

La pédagogie mise en place devra favoriser l'émergence d'une « réflexion politique » au sens premier du terme, sur la vie de la cité, capable de clarifier la position de l'architecte au sein de la société qui lui a octroyé un rôle.

Savoir-faire et compétences

L'enseignement de l'architecture est encadré par plusieurs textes réglementaires.

Il répond, en France, aux exigences d'intérêt général, défini dans la loi de 1977 sur l'architecture. Il prépare l'architecte à l'exercice de son rôle dans la société, en ses divers domaines de compétence. Il doit contribuer à la diversification des pratiques professionnelles des architectes, y compris dans leurs dimensions scientifique et de recherche.

L'enseignement du projet est au cœur de la formation et intègre l'apport des autres disciplines qui concourent à sa réalisation. (art. R672 du code de l'éducation)

Le premier cycle des études d'architecture conduit au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence d'architecture en application de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture tel que le définit l'article 2 du Titre 1er : « Il doit permettre à l'étudiant d'acquies les bases :

1. D'une culture architecturale ;
2. De la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapportent ;
3. Des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des

techniques et des temporalités, dans un cadre pédagogique explicite.

Il lui permet également, grâce à l'évaluation de ses aptitudes, de s'orienter vers d'autres formations d'enseignement supérieur, dans le respect des conditions particulières d'accès à ces formations. »

Admission

Conditions d'admission

Les étudiants s'inscrivant en licence proviennent de 3 filières :

- en admission post-bac
- étudiants étrangers
- suite à une validation des acquis

Admission Post Bac

Tout candidat à l'une des 20 écoles d'architecture française doit être titulaire du baccalauréat français (ou d'un diplôme admis en équivalence). Aucun baccalauréat spécifique n'est requis pour intégrer l'ENSA Toulouse

Etudiants étrangers

L'ENSA-Toulouse ouvre également l'accès à ses cycles d'études aux étudiants étrangers. Par étudiants étrangers il faut entendre, hors UE et EEE, de nationalité étrangère, non inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur européen ou déjà titulaire d'un diplôme secondaire ou universitaire français ou européen. Les ENSA utilisent l'interface en ligne CampusFrance pour la sélection de ces derniers

Validation des acquis

Il n'existe pas de référentiel national sur les validations d'acquis pour l'accès aux études d'architecture. Chaque école prend donc en compte les situations spécifiques de chaque candidat souhaitant faire valider ses acquis professionnels et/ou universitaires. En fonction du profil et du nombre de places disponibles, une proposition d'intégration au sein de

la formation initiale est faite au candidat avec attribution d'équivalence ou non sur certaines UE du cycle concerné.

Et après...

Poursuite d'études

À l'issue de l'obtention de leur DEEA, les étudiants peuvent poursuivre leurs études au sein de l'ENSA-Toulouse en master, au sein du système universitaire (en obtenant des équivalences) ou dans d'autres écoles (arts, graphisme,...). Une interruption du cursus peut aussi être envisagée à l'issue du DEEA. La reprise des études et la nouvelle demande d'inscription se feront par le dispositif VAP/VES.

L'insertion professionnelle à l'issue de la licence est quasiment inexistante : les étudiants de licence ont vocation à poursuivre en master.

Insertion professionnelle

Le diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de Licence n'a pas pour finalité de permettre l'accès à un métier particulier et reconnu par ce diplôme. Même si ce diplôme permet d'acquérir des connaissances et des savoir-faire, il n'est pas pour les étudiants inscrits en licence un objectif en soi. Il permet, pour la majorité des étudiants, l'accès dans le cycle Master en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte, la possibilité de procéder à une mobilité, d'un transfert vers d'autres ENSA ou encore d'inscription dans un autre établissement européen, intégré dans le système LMD d'enseignement de l'architecture.

Avec un DEEA, il est cependant possible d'exercer comme dessinateur ou collaborateur d'architecte au sein d'une entreprise d'architecture. Des formations continues qualifiantes techniques ou juridiques peuvent être suivies telles la conduite de chantier, avec des débouchés comme coordonnateur santé sécurité ou montage d'opération. Enfin, les concours administratifs de la fonction publique peuvent être aussi un moyen intéressant d'insertion professionnelle.

Contact(s)

Contacts

Béatrice Bégault

☎ 06 03 62 80 20

✉ beatrice.begault@toulouse.archi.fr

Sandrine Denois

☎ 05 62 11 50 49

✉ sandrine.denois@toulouse.archi.fr

Infos pratiques

Contacts

Béatrice Bégault

☎ 06 03 62 80 20

✉ beatrice.begault@toulouse.archi.fr

Sandrine Denois

☎ 05 62 11 50 49

✉ sandrine.denois@toulouse.archi.fr

Lieu(x)

📍 Toulouse

En savoir plus

Lien vers le site du diplôme

🔗 <https://www.toulouse.archi.fr/fr/formation-initiale/diplome-de-licence-en-architecture>

Programme

Organisation

L'organisation générale du cycle se fonde sur :

- L'enseignement du projet qui, sur six semestres (de S1 à S6), offre à l'étudiant un espace de découverte et d'expérimentation de la conception architecturale, urbaine et paysagère. L'apprentissage des bases de la conception et leur développement dans des situations et domaines de plus en plus complexes se fait en associant savoirs théoriques et pratiques, méthodes et outils.

- des enseignements diversifiés regroupés par domaines disciplinaires :

- o Histoire, cultures, sociétés

- o Sciences et techniques

- o Techniques de représentation-Art et représentation

- des enseignements optionnels d'ouverture
- des enseignements de soutien
- deux stages obligatoires

Licence 1

Semestre 1

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Rudiments du projet architectural 1	UE				10
Techniques de la représentation	UE				4
Histoire, Culture, Sociétés	UE				8
Initiation aux sciences et techniques pour l'architecture	UE				8

Semestre 2

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Rudiments du projet architectural 2	UE				10
Art et Représentation	UE				4
Histoire, Culture, Sociétés	UE				8
Sciences et techniques pour l'architecture 2	UE				8

Licence 2

Semestre 3

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Projet architectural : habiter un lieu	UE				10
Art et Représentation	UE				4
Histoire, Culture, Sociétés	UE				8
Sciences et techniques pour l'architecture 3	UE				8

Semestre 4

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Art et Représentation	UE				5
Histoires, Cultures, Sociétés	UE				8
Sciences et techniques pour l'architecture	UE				4
Complexité et imbrications dans un site contraint	UE				13
Structure d'une halle et ses paramètres	UE				13
Détective du réel	UE				13
Espace privé / espace public : habiter l'espace	UE				13

Licence 3

Semestre 5

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Orientations - Formes et Usages	UE				15
Projet architectural dans l'existant	UE				15
La fabrication réfléchie de l'espace architectural	UE				15
Extension, création d'un espace public en milieu urbain	UE				15
Du site à l'édifice : Usage - Espace - Matérialité	UE				15
Histoires, Cultures, Sociétés	UE				6
Sciences et Techniques pour l'architecture : Implications 2	UE				6
Module d'Ouverture	UE				3

Semestre 6

	Nature	CM	TD	TP	Crédits
Habitations groupées en site urbain	UE				9
Ensembles d'habitations groupées en site constitué	UE				9

La fabrication réfléchi de l'espace architectural	UE	9
Ensemble d'habitations groupées : se loger aujourd'hui	UE	9
Un ensemble : habitat individuel groupé	UE	9
Théories et doctrines de la ville	UE	4
Sciences et techniques pour l'architecture : implications 3	UE	4
Fin de parcours Licence	UE	10
Module d'Ouverture	UE	3